



LA CHARTE DE L'ÉLÈVE

Chers parents, grands-parents,

Votre enfant fait une activité à Club Fantasy, de manière régulière et en petit groupe.

Voici quelques règles pour réussir au mieux cette année.

Nous vous conseillons vivement de les lire ensemble avec votre enfant.

1. Je viens à tous mes cours.

Une présence régulière me permettra de progresser pleinement.

2. Je donne mon maximum à chaque cours.

J'apprends l'effort de l'excellence dès le plus jeune âge. Je peux toujours faire mieux !

3. J'écoute mon professeur.

C'est comme à l'école ! Le professeur est là pour m'apprendre, me transmettre des choses.

C'est en l'écoutant que je progresserai. En anglais, je lève ma main pour répondre.

4. Au cours, je fais le cours.

Le temps du cours, je laisse tous les jeux de côté, je ne dérange pas le groupe par des remarques personnelles, je ne me laisse pas distraire par mes copains et copines, je reste concentré.

5. Je ne chahute pas et je ne fais pas de mal à mes camarades.

Club Fantasy n'est ni une salle de gymnastique ni une cour d'école.

C'est un lieu où l'on fait une activité en petit groupe, je me conduis tranquillement.

Pas de galipettes, jeux du chat ou de foot en salle.

6. Je respecte les autres enfants dans toutes leurs différences.

Je ne moque pas d'un autre enfant s'il me semble différent, s'il se trompe, s'il ne sait pas comment faire ou répondre. A l'inverse, je ne stresse pas si je n'y arrive pas moi-même du premier coup, nos professeurs sont avant tout bienveillants.

7. Je respecte le lieu et le matériel.

A Club Fantasy, tout est tellement fait pour que je me sente bien et que je donne le meilleur de moi-même en retour. En abimant ou en cassant la décoration, je ne donne pas la meilleure image de moi.

Cela se ressent sur mes résultats et mon professeur pourra être plus sévère avec moi.

8. J'évite d'apporter ou de sortir mes objets personnels.

Chouette, j'ai un nouveau stylo, une nouvelle gomme ou une carte pokémon et j'ai trop envie de le montrer à mes copines et mes copains! Mais ça se perd tellement vite parmi tous les sacs et les manteaux et je serai ensuite tellement triste de rentrer sans...

Il vaut mieux que je le laisse à la maison ou dans mon sac.

***Attention, en cas de non respect répété des règles,
je peux être exclu du Club, temporairement ou définitivement !
(aucun remboursement pour les parents)***

CLUB FANTASY

52 avenue des Piliers, 94210 Saint Maur des Fossés
Tél: 07 68 170 119. Email: clubfantasy94100@gmail.com

Clubfantasy.fr

REGLEMENT INTERIEUR 2026/2027

L'association CLUB FANTASY a vocation à donner des cours de danse, musique, théâtre, arts plastiques, yoga et langues vivantes aux enfants, adolescents et adultes. Ce règlement est applicable à tous.

Article 1 : Vie Associative

Afin de bénéficier des cours de danse proposés par l'association, les familles doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle et à respecter le présent règlement intérieur.

Elles doivent également participer bénévolement, dans la mesure de leurs moyens, à la vie de l'association, en particulier aux assemblées générales et à la mise en place des manifestations.

Article 2 : Inscription

L'inscription devient effective après :

La remise de la fiche d'inscription dûment remplie et signée par le responsable légal ou par l'élève majeur ;

Le paiement de la cotisation annuelle : due pour chaque famille inscrite, elle comprend les frais liés au fonctionnement, le matériel et l'assurance.

L'acceptation du présent règlement intérieur qui doit être daté et signé par le responsable légal ou l'élève majeur.

Le Comité Directeur se réserve le droit d'annuler tout cours, tout stage ou toute manifestation qui ne recueillerait pas un nombre suffisant de participants.

Article 3 : Adhésion et cotisation

La cotisation comprend l'adhésion annuelle à l'association et le montant des cours. Les frais d'adhésion et les cotisations sont payables à l'inscription.

L'adhésion couvre la période comprise entre la reprise des cours au mois de septembre jusqu'à fin août de l'année suivante.

Elle est payable par un chèque distinct du paiement des cours à l'ordre de CLUB FANTASY, et elle est encaissée dès le premier cours. Elle est non remboursable.

L'inscription est annuelle.

Le Comité Directeur accepte le principe du règlement de la cotisation en 1, 2 ou 3 versements. Dans tous les cas, les versements par chèques sont à remettre obligatoirement au moment de l'inscription. Tarifs : document joint au dossier. Encaissements en septembre, janvier et mars. L'association n'accepte pas les chèques loisirs de la CAF, les coupons sports et les chèques vacances ANCV.

Aucun désistement n'est accepté, sauf en cas de force majeure : raison médicale, déménagement, ou après décision du bureau pour des cas particuliers. Un justificatif (certificat médical, justificatif de domicile...) accompagnera la demande de résiliation.

Tout trimestre commencé est néanmoins dû.

En cas d'annulation de cours de plus de 15 jours (catastrophe naturelle) et si l'association ne peut pas proposer leur report celle-ci s'engage à les rembourser.

Chaque adhérent s'inscrit pour un cours bien précis à jour et heure fixes correspondant à son niveau.

En aucun cas les absences ne pourront être « récupérées » à un autre moment.

Seuls les nouveaux adhérents ont droit à un cours d'essai gratuit.

Article 4 : Assurance Maif

L'association souscrit à l'assurance Multirisques des associations et collectivités auprès de MAIF N° Sociétaire 4350136D

Article 5 : Responsabilités

Les adhérents ne sont sous la responsabilité du professeur que pendant la durée du cours. Tout accident ayant lieu avant ou après le cours ne pourra être imputé à l'Association. Ainsi, il est demandé aux parents ou toutes personnes accompagnant l'adhérent :

- d'amener l'adhérent dans la salle de danse et de venir les chercher au même endroit,
- de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser les adhérents.

Article 6 : Discipline et Respect

Il est demandé aux élèves de respecter les horaires, d'avoir un bon esprit de groupe, un respect mutuel et une présence régulière, contrôlée à chaque cours par le professeur.

Le professeur est seul juge quant au déroulement de son cours. Il lui appartient de sanctionner tout manquement à ses directives et d'en informer le bureau de l'association, qui agira, le cas échéant, dans le cadre de ses statuts.

Chaque élève doit avoir une tenue adaptée en fonction du cours suivi.

Pour la danse, il est demandé de porter un short ou collant et justaucorps et d'avoir les cheveux attachés.

Seuls les élèves ayant suivis les cours assidûment pendant l'année peuvent participer aux spectacles et expositions de fin de trimestre.

Article 9 : Horaires et Calendrier

Le tarif de base, trimestriel ou annuel est pour 1 cours par semaine.

Horaires : CLUB FANTASY se réserve le droit de procéder à tout changement au cours de l'année.

Les adhérents feront leur possible pour être à l'heure au cours. Dans le cas où ils arriveraient en retard, ils doivent s'assurer que leur présence ne désorganise pas le cours, et demander au professeur s'ils peuvent l'intégrer.

CLUB FANTASY

52 avenue des Piliers, 94210 Saint Maur des Fossés
Tél: 07 68 170 119. Email: clubfantasy94100@gmail.com

Clubfantasy.fr

Association loi 1901 - APE 8559B - Autorisation Préfectorale W941016265 - SIRET 882993736 00017

Calendrier : Les cours ont lieu suivant le calendrier scolaire de la zone C (Education Nationale), par conséquent il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires, ainsi que les jours fériés.
Cependant, des stages de vacances peuvent être proposés, avec une cotisation distincte.
En cas d'absence du professeur, l'Association se réserve le droit d'annuler le cours et en informera par email les parents dans les meilleurs délais.

Article 10 : Sécurité

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.
Les cours se déroulent sans parents ni public.

Pour les élèves mineurs, il est demandé aux parents de vérifier la présence du professeur, d'accompagner leur enfant dans les vestiaires et de venir le rechercher à la fin du cours au même endroit en respectant les horaires. La responsabilité du professeur et de l'association se limite à l'intérieur de la salle de cours. En cas d'accident durant l'heure de cours, le professeur prendra les décisions qui lui semblent nécessaires et prévendra immédiatement la personne à contacter en cas d'urgence.

Article 11 : Droit à l'image

L'association utilisera de la vidéo-surveillance interne, pourra filmer ou photographier les cours et leurs participants, quel que soit leur âge. Ces matériels vidéo ou photo, propriété de l'association, pourront être utilisés à des fins pédagogiques et publicitaires sur le site de l'association et les réseaux sociaux (facebook, instagram, etc.).

Les adhérents abandonnent tout droit à l'image dans le cadre des cours, des spectacles et autres manifestations organisées par l'association.

Article 12

Les statuts, le présent règlement intérieur ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales sont à la disposition des adhérents qui en formulent la demande et sont consultables au Siège social de l'association.

AUTORISATION PARENTALE D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR

Je soussigné(e).....

Déclare sur l'honneur (rayer la mention inutile)

- Avoir plein exercice de puissance paternelle ou maternelle
- Exercer la tutelle
- Être investi du droit de garde sur le mineur

Nom, prénom :

Date de naissance :

Demeurant :

Autorise CLUB FANTASY, à utiliser les images réalisées et représentant mon enfant.

La présente autorisation comprend la reproduction, la publication et la diffusion des images sous leur forme initiale ou après adaptation pour des raisons techniques, par tout procédé.

Sur les supports suivants : photo, vidéo.

Pour le type de communication suivant : utilisation interne pédagogique, animation du site de l'association et des réseaux sociaux.

Pour le monde entier et pour la durée prévue par la législation.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Date et Signature:

CLUB FANTASY

52 avenue des Piliers, 94210 Saint Maur des Fossés
Tél: 07 68 170 119. Email: clubfantasy94100@gmail.com

Clubfantasy.fr

Association loi 1901 - APE 8559B - Autorisation Préfectorale W941016265 - SIRET 882993736 00017